Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 077-247700032-20250704-DL2025_44-AR

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2025_44
Date de convocation : 18 juin 2025
Date d'affichage : 18 juin 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 50
Présents : 31
Votants : 44

L'an deux mille vingt cinq
Le vingt-quatre juin à 19h00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Légalement convoqué, s'est réuni à
salle polyvalente de Nanteau-sur-Lunain

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS « ACTIVITES MSL »

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :
CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. GIRY, Mme BAYE, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, - **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT - **THOMERY :** M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :
CHAMPAGNE SUR SEINE : M. KERIGER représenté par M. GONORD
DORMELLES : M. LARGILLIERE représenté par M. DEYSSON
LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS représenté par M. ZAKEOSSIAN
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme EYRIGNOUX représentée par Mme SAVAL-BONNET
Mme GAUDIN représentée par Mme DUMAS PRIMBAULT
M. POUILLIER représenté par M. JOCHMANS
Mme SOUCHARD représentée par Mme GRAU
Mme EPIKMEN représentée par M. LOEUILLOT
Mme THALAMY représentée par Mme MONCHECOURT
NONVILLE : M. BELLIOT représenté par M. GUIMARD
SAINT MAMMES : M. LE BLOAS représenté par M. SURIER
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON
VILLEMARECHAL : M. GOISET représenté par Mme KLEIN

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :
MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. BODIER
THOMERY : M. MICHEL, Mme DUPONT, Mme PATTYN
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. BEUDAERT
VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Klein a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 077-247700032-20250704-DL2025_44-AR

Délibération n°2025_44

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2024_80 en date du 6 décembre 2024 portant modifications des tarifs activités MSL,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2025,
Vu le budget communautaire,

Considérant ce qui suit :

Il convient de mettre à jour la grille tarifaire pour les « activités MSL ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'appliquer les tarifs suivants pour les activités MSL :

Activités	Qté facturation	Q1	Q2	Q3
Centre social / EDH				
Activités/ ateliers culinaires	A la séance	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Ateliers / ateliers sport et bien-être	A la séance	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Ateliers / activités manuelles et créatives	A la séance	1,50 €	2,00 €	2,50 €
At'sport santé	Au cycle	12,00 €	16,00 €	20,00 €
Atelier ASB (français)	Trimestre	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Ateliers ASB (français) – tarif réfugié territoire CCMSL	Trimestre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Formation des habitants	Unité	7,00 €	8,50 €	10,00 €
Sortie /spectacle Champ social	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sortie à la journée	Journée	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Sortie à la demi-journée	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Activités/sorties - de 3 ans		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Accompagnateur bénévoles	Unité	GRATUIT		
Jeunesse				
Activités jeunesse (entre 2h et 4h)	A la séance	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Activités jeunesse (journée minimum 5h)	A la séance	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Activités jeunesse avec prestataires (entre 2h et 4h)	Unité	4,00 €	5,00 €	6,00 €

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 077-247700032-20250704-DL2025_44-AR

Activités jeunesse avec prestataires (journée minimum 5h)	Unité	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Navette pour activités	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Sortie demi-journée avec prestataire et transport	Unité	7,00 €	9,00 €	11,00 €
Sortie journée avec prestataire et transport	Unité	14,00 €	18,00 €	22,00 €
Stage BAFA	Unité / session	145 €	182 €	227 €
Séjour été	Unité	350 €	400 €	450 €
Sports				
Activités sportives – Vacances (4/17 ans)	Unité (1 heure)	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Stage en interne	Par journée	6,00 €	7,00 €	8,00 €
EMS - 4/6 ans (sept à juin) – 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35,00€	42,00€	49,00€
EMS - 6/10 ans (sept à juin) – 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35,00€	42,00€	49,00€
EMS –6/10 ans (sept à juin) – 2 heures d'activité par semaine	Annuel	52,00€	63,00€	74,00€
EMS – 6/10 ans (sept à juin) – 1 heure 30 minutes d'activité par semaine	Annuel	39,00€	47,00€	55,00€
Stage diplômant PSC 1	Unité	19,00 €	24,00 €	29,00 €
Stage équitation	Unité	64,00 €	80,00 €	96,00 €
Stage danse	Unité	7,00 €	14,00 €	21,00 €
Sortie avec prestataire / territoire	Unité	6,00 €	9,00 €	12,00 €
Sortie avec prestataire et transport / hors territoire	Unité	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Marche Nordique (sept à juin) 1h30 par semaine	Annuel	78,00€	89,00€	100,00€
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique				
Activités numériques dans le cadre de l'inclusion numérique	Séance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Culture				
Activité Batucada Moins de 18 ans	Annuel	10,50 €	15,00 €	19,50 €
Activité Batucada Plus de 18 ans	Annuel	31,00 €	40,00 €	49,00 €

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 077-247700032-20250704-DL2025_44-AR

Délibération n°2025_44

Remplace les tarifs des activités MSL précédemment votés.

44 voix pour : M. GONORD, M. GIRY, Mme BAYE, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, M. LARGILLIERE, M. OTLINGHAUS, Mme EYRIGNOUX, Mme GAUDIN, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme EPIKMEN, Mme THALAMY, M. BELLIOT, M. LE BLOAS, Mme DARGNAT, M. GOISET

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES • MORET SEINE & LOING • 23 Rue du Pavé Neuf CS 80214 77815 MORET SUR LOING Cedex

Patrick SEPTIERS

Le secrétaire de séance

Laurence KLEIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.